

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH-**

Siège social: 5, Rue 8610 ZI Charguia I -2035 Tunis Carthage

La Société d'Article Hygiénique informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 Juin 2024, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un montant de dividende de 0,350 DT par action réparti comme suit :

- 0,273 TND par action sur prime d'émission non soumis à la retenue à la source.
- 0,077 TND par action sur résultats reportés soumis à la retenue à la source.

La date de détachement est fixée pour le 08/07/2024

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.